

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 9 (1912)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

S'ADRESSER

pour tout ce qui concerne la rédaction
à M. GUBLER, à Belmont (Boudry)
Neuchâtel.

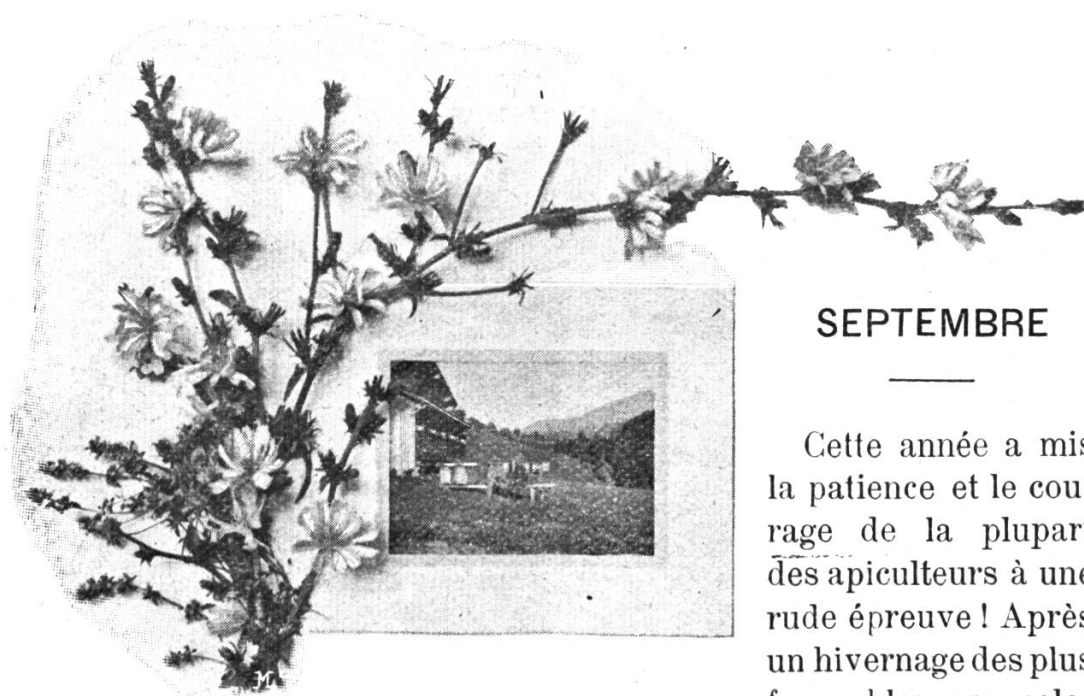


pour les annonces et l'envoi
du journal
à M. Aloys MERCIER, à Penthaz.

NEUVIÈME ANNÉE

N° 9

SEPTEMBRE 1912



SEPTEMBRE

Cette année a mis la patience et le courage de la plupart des apiculteurs à une rude épreuve ! Après un hivernage des plus favorables nos colo-

nies, fortes comme jamais, faisaient prévoir une campagne heureuse. Mais hélas ! il ne faut jamais louer le jour avant le soir. La grande miellée tombait dans une période de pluie et pendant les rares beaux jours, malgré l'abondance de fleurs, le nectar faisait défaut. Les ouvrières étaient nombreuses, en rangs serrés elles sortaient pour donner l'assaut, mais la moisson étant pauvre le plus souvent elles revenaient bredouilles.

Les journées excessivement chaudes du commencement de juillet faisaient espérer que la forêt ouvrirait ses trésors, comme l'année dernière ; cet espoir encore fut déçu et nous nous trouvons maintenant en face de nos ruches abondamment peuplées de pauvres miséreuses, prêtes à mourir de faim !

Les stations élevées et le Valais sont heureusement dans de bien meilleures conditions ; le mois de juillet leur a apporté une bénédiction

inattendue. M. Gay, de Bramois nous écrivait le 6 juillet encore : « La récolte est finie et les hausses sont partout vides ! » Mais le 7 août il nous annonce que la ruche sur balance accuse pour le mois de juillet une augmentation nette de 36 kg. 700 grammes ; Novalles aussi a fait 33 kg. 200 gr. Voilà des surprises agréables !

Mais ne nous décourageons pas, nous autres, moins favorisés ! les années se suivent et ne se ressemblent pas. Si nous avons récolté peu ou point de miel, les essaims ont été nombreux et dans les jeunes reines, d'excellente qualité, nous possédons un capital qui portera l'année prochaine de gros intérêts, si nous savons le mettre à profit. Quand même le nourrissement de ces jeunes ménages ressemblait assez au tonneau des Danaïdes, j'espère que pendant le mois d'août chacun aura stimulé et approvisionné les colonies d'une manière suffisante. Alors de fortes et vigoureuses générations nous prouveront dans la suite que celui qui sème abondamment moissonnera aussi abondamment. Donc pas de défaillance et surtout pas de lésinerie ! Que celui qui est encore en retard se hâte de compléter les provisions partout où il en manque. Une dernière et consciencieuse revue s'impose maintenant, car une grande partie de ce qu'on a donné pendant le dernier mois a été absorbé par le couvain nouveau et plus d'un sera probablement étonné de trouver si peu de réserves malgré un nourrissement copieux.

Malheureusement le sucre est cher cette année et on est tenté de mesurer trop juste la prébende ; ce serait une grosse faute ! Mieux vaut réunir les populations médiocres aux fortes, réduire ainsi le nombre et donner alors largement. Une forte souche produira l'année prochaine plus que 3 ou 4 médiocres ; c'est pourquoi n'hésitons pas à diminuer le nombre et à fortifier le reste, c'est là de la bonne administration.

Gardons-nous aussi de renvoyer l'approvisionnement à plus tard, maintenant c'est encore le bon moment ; mais à la fin de ce mois ce sera déjà tard et souvent le sirop n'est alors plus suffisamment travaillé par les abeilles ; faute de chaleur elles n'operculent pas les cellules, le sirop s'aigrit et un mauvais hivernage en est la conséquence. L'apiculteur prudent se prépare toujours à un hiver précocé, long et dur ; alors il n'y a pas de surprises fâcheuses.

Les rayons de réserves se conservent parfaitement, enveloppés dans une gazette, à l'abri des souris, dans une chambre sèche.

Ulr. GUBLER.



† ALFRED PRÉVOST

Le 11 août est décédé à Genève, après une maladie vaillamment supportée et une grave opération, M. Alfred Prévost, membre du comité de la S. R. A.

Alfred Prévost est né à Genève en 1849 ; il ne m'appartient pas de dire ce que fut sa jeunesse et son activité laborieuse et féconde, je dois me borner à rappeler quelle fut son activité au point de vue de l'apiculture.

Alfred Prévost, cet ami sûr et sincère de tous les instants, modeste autant que renseigné, au jugement droit, à qui l'on ne s'adressait jamais

en vain, était l'homme de bon conseil par excellence, le roc de l'amitié inébranlable, toujours prêt à obliger et dont la popularité basée sur la reconnaissance de sa valeur personnelle n'était due à aucune compromission, à aucune bassesse. De convictions solides, la plupart de ses amis avaient des opinions contraires et jamais il n'eut avec eux ni le moindre froissement, ni la moindre discussion désagréable, on respectait ses convictions comme il respectait celles des autres. La haute valeur morale de notre ami lui permettait de planer au-dessus des petitesse qui ne l'effleuraient pas, mais dont il souffrait car c'était un délicat, très sensible aux attentions, et blessé jusqu'au vif lorsque quelqu'un lui faisait de la peine.

Alfred Prévost est entré dans la Société romande d'apiculture le 26 avril 1880. Notre ami fit donc partie de la société pendant trente-deux ans, et je ne me souviens pas de lui avoir vu manquer une seule séance, sauf celle du comité du mois de juin dernier. Hélas, l'implacable maladie le tenait déjà, mais il pensait à nous et nous fit écrire. Ce que fut Prévost, vous le savez tous et, n'était sa modestie, nous savons qu'en cas de besoin nous aurions pu compter sur lui comme président central. Elu membre du comité en 1900, il fut de suite un membre influent et très écouté. Alfred Prévost était un homme de progrès et aucune des

grandes questions résolues ces dernières années ne l'a été sans subir son influence bienfaisante soit comme membre des diverses commissions dont il fut appelé à faire partie, soit par son intervention toujours à propos dans les discussions. Nous avons été heureux de pouvoir nous appuyer sur lui pour la loi sur les denrées alimentaires, pour le *Bulletin*, la loi sur la loque, les assurances, etc., etc., et rarement nous avons terminé une entreprise apicole sans avoir pris son conseil. Alfred Prévost avait à cœur le développement de l'apiculture dans son cher canton de Genève en particulier et dans la Suisse romande en général ; il fut pendant dix ans un président actif, entendu et dévoué de la Société genevoise ; l'année dernière il présidait encore aux concours de ruchers, en 1910 il fut appelé à représenter l'élément romand dans le jury de l'Exposition fédérale de Lausanne ; notre ami s'est acquitté de cette mission délicate à la satisfaction de tous avec le cœur, la conscience et le savoir que nous lui connaissions.

Alfred Prévost a coopéré par ses excellentes conférences et ses articles dans notre *Bulletin* au développement de l'apiculture, mais c'est dans son canton, à Genève, où il a réalisé des merveilles par ses cours si goûtés et si excellents, soit à l'école cantonale d'horticulture de Châtelaine, soit dans les écoles rurales secondaires. Se sentant affaibli, l'année dernière, il songeait à démissionner, mais il a tenu, malgré l'état précaire de sa santé, à rester fidèle au poste jusqu'à ce que quelqu'un de qualifié se présentât pour occuper la place qu'il avait si bien remplie. Il y a quinze jours, lorsque nous le vîmes pour la dernière fois, cette question le préoccupait encore. Alfred Prévost possédait deux grands ruchers qu'il soignait lui-même.

Ami Prévost, nous ne verrons plus qu'en souvenir ta bonne figure franche et ouverte, nous ne pourrons plus te serrer la main et nous ne recevrons plus tes délicieuses lettres, mais tant que nous vivrons nous garderons de toi le meilleur souvenir. Ton départ est une perte irréparable pour tes amis, pour la Société romande d'apiculture, pour ta famille et nous assurons ta vaillante épouse de toute notre sympathie dans la perte cruelle qui l'afflige et dans son chagrin ; ce fut la compagne fidèle de toute ta vie et sa santé délicate ta sollicitude de tous les instants.

Une foule nombreuse rendit les honneurs le 13 août lors de la levée du corps au cimetière de Plainpalais, les parents et les amis l'accompagnèrent au cimetière de St-Georges où le conseil communal de Pregny en corps témoigna par sa présence et par un discours fort bien pensé et fort bien dit par M. le maire, toute sa reconnaissance et toute son admiration pour l'excellent collègue et le citoyen modèle que fut Prévost.

BRETAGNE.

ÉTUDE COMPARÉE DE L'APICULTURE

dans la Suisse allemande et dans la romande.

Les rapports fraternels entre enfants de la même famille sont assez souvent curieux à observer ; si frères et sœurs font le plus souvent bon ménage, on remarque aussi entre eux des querelles fréquentes, des cris et même des coups, et il semble parfois que toute affection soit bannie de leur intimité ; erreur, séparez ces frères querelleurs, ils languissent après l'absent, le regrettent avec larmes, quittes à le secouer d'importance dès les premiers jeux du revoir ; ils s'exposeront à un danger pour le secourir, mais ils lui rendront, au cours de leur existence journalière, la vie aussi agitée que possible. Il en est ainsi de nos rapports avec nos confédérés de langue allemande ; nous ne négligeons pas une occasion de nous quereller avec eux, ce qu'ils nous rendent bien, par exemple, mais nous ne les aimons pas moins pour cela et sommes tout prêts à les défendre si quelque étranger veut les attaquer ; nous sommes si différents d'eux que dans la plupart des domaines nos idées se heurtent, hors un seul, celui du patriotisme, où l'amour commun du pays fait disparaître toutes les divergences d'opinion.

L'apiculture est un de ces domaines où ces divergences sont sensibles, où les disputes qu'elles engendrent sont vives ; nos confédérés nous considèrent volontiers comme des retardataires, rebelles à toute idée de progrès, attachés si fortement à de vieilles routines, si peu imprégnés de l'esprit scientifique allemand, qu'il n'y a rien de bon à attendre de nous si nous ne nous soumettons promptement à leur stricte discipline.

Deux faits, entre beaucoup, montreront cet état d'esprit des apiculteurs allemands. Dans son discours à l'Exposition nationale de Lausanne en 1910, M. Deucher, conseiller fédéral, constatant les très grands succès de l'élevage bovin en Suisse, félicitait la Société suisse des amis des abeilles de ce qu'elle s'était inspirée du principe fondamental suivi avec tant de succès par les agriculteurs suisses dans l'amélioration du bétail de la race du pays, de ce qu'elle était occupée à fixer de façon définitive une race suisse d'abeilles et il augurait pour les apiculteurs suisses allemands un succès pareil à celui des éleveurs ; il regrettait ensuite que les apiculteurs romands ne suivent pas la voie qui leur était indiquée par leurs confrères allemands, mais il espérait que nous nous rendrions bientôt à l'évidence et que nous saurions alors faire ce qui s'imposait.

Tout dernièrement, M. Kramer, le protagoniste de la *Rassenzucht*, écrivait dans la *Bienen Zeitung* les lignes suivantes :

« Il semble que dans le Welschland on se fasse de notre race d'abeilles et de notre méthode d'élevage une merveilleuse image. Ainsi, dans le numéro 1 du *Bulletin*, un éleveur connu dit que notre race noire est moins féconde et convient seulement pour de petites habitations et de maigres récoltes et que, du reste, l'élevage artificiel ne peut produire que des reines de qualité inférieure; les reines provenant de l'essaimage naturel sont meilleures et nous reviendrons, dans un temps plus ou moins long, à l'élevage par l'essaimage naturel. Des considérations si rétrogrades ne méritent qu'un sourire de pitié. Les rapports d'élevage nous prouvent année par année juste le contraire, car la race noire remplit aussi les grandes ruches Sträuli et Spuhler.

Ou bien nos éleveurs n'osent-ils (comme l'insinue H. R.) écrire la vérité absolue. Je dois prendre la défense de nos éleveurs contre de tels soupçons.

La statistique fédérale montre du reste sans miséricorde à quels résultats les Welsches en arrivent avec leur *Rassenmischmasch*. Le fait que sur une diminution totale de 18,000 colonies, le 80 % provient de la Suisse romande montre bien que les Welsches sont mal placés pour critiquer notre méthode d'élevage. »

Voilà qui est donc bien établi : nous tournons le dos au progrès, nous nous refusons à nous laisser guider par la resplendissante lumière qui conduit à la victoire nos confrères allemands.

Un de nos vieux fabulistes dit : « En toutes choses, il faut considérer la fin ». Nous voulons donc voir si cette fin, le profit matériel, sanctionne le travail de nos confédérés ou le nôtre.

Je ne veux donc pas faire ici la critique de la *Rassenzucht* de M. Kramer, je ne m'en sens pas la force ; je suis du reste pénétré d'une vive admiration et d'un saint respect pour la logique rigide, véritablement scientifique qui a présidé à ce travail remarquable, mais la suite de cette étude tend justement à montrer qu'il doit y avoir des faits qui ne se soumettent pas à cette logique et qui font que les résultats acquis ne correspondent pas à la somme des efforts fournis pour y arriver.

Je m'efforcerai donc d'établir si entre la Suisse allemande et romande il y a des différences considérables quant à la production mellifère.

Au point de vue purement apicole, c'est un non-sens de partager la Suisse en allemande et romande ; si l'on ne considère, et l'on ne doit considérer que la flore, l'exposition, le climat, il y a dans notre pays trois régions (à conditions différentes), le Jura, le Plateau et les Alpes.

L'apiculteur suisse, qu'il habite le Jura vaudois ou le soleurois, a affaire aux mêmes récoltes à peu près ; cette ressemblance sera la même pour le Plateau et dans les Alpes.

A Genève, dans le canton de Vaud, à Fribourg comme dans la Thurgovie, la récolte printanière se fait surtout sur les arbres fruitiers et les

fleurs des prés ; les statistiques des récoltes montrent nettement que c'est fin avril, mai et au commencement de juin qu'a lieu la principale récolte pour toutes les stations du Plateau. Dans certaines régions du Plateau, spécialement dans le canton de Vaud, cette récolte est augmentée par la production considérable des champs d'esparcette ; mais le canton de Vaud ne détient pas le monopole de l'esparcette, il y en a tout le long du Jura et aussi dans le Plateau allemand. De même les stations des Alpes jouissent d'une flore sensiblement identique et d'un climat pareil. Pour comparer exactement les ressources mellifères des différentes parties de notre pays, il faudrait entreprendre un voyage certainement très intéressant, mais qui demanderait beaucoup de temps. Pour remplacer cette enquête *de visu* qui seule serait absolument sûre, j'ai lu de nombreux rapports annuels de la *Bienen Zeitung* et n'ai pu découvrir une infériorité quelconque dans les ressources mellifères de la Suisse allemande comparées à celles dont nous jouissons. Comme nous ils ont leurs contrées à récoltes longues et habituellement peu intenses, et d'autres où l'apport principal se fait dans une quinzaine.

Il y a ensuite lieu de considérer la grandeur des ruches en usage ; d'une façon générale, il y a chez nous plus de grandes ruches Dadant que de l'autre côté de l'Aar où sont surtout employées les Burki-Jeker en pavillon, les *Schweizerkassen* et similaires, mais toutes ces ruches peuvent être augmentées de façon considérable par l'adjonction de hausses. Il y a aussi quantité de ruches Sträuli et Spuhler pareilles à nos Dadants ; donc ici aussi la différence entre nos habitations et les leurs n'est pas aussi considérable qu'on le croit habituellement. La différence essentielle réside dans la race d'abeilles.

L'apiculture allemande officielle, la scientifique, celle des statistiques (je croirais volontiers qu'il y en a une autre, celle des apiculteurs producteurs de miel) a la race noire sévèrement sélectionnée, expurgée ; chez nous, nous avons un peu de tout, des communes, noires comme des Nigra à sept quartiers de noblesse, des italiennes, des carnioliennes et même des caucasiennes, et enfin tout le « mic-mac » (pour parler comme M. Kramer) résultant du croisement de ces diverses races. Eh bien faut-il se voiler la face devant la mosaïque de nos races d'abeilles : considérons la fin.

J'ai compulsé soigneusement les statistiques donnant le résultat des ruches sur balance dans la Suisse allemande et chez nous depuis 1900, et j'ai vu avec étonnement que, malgré tout, nos colonies produisent régulièrement plus de miel et souvent beaucoup plus que celles de nos collègues allemands.

Il serait intéressant de vous donner lecture de ces tableaux pour les onze dernières années, mais cela serait fastidieux et je me bornerai à

vous citer les chiffres extrêmes ainsi que les moyennes telles que je les ai recueillies dans ces statistiques officielles pour les années 1905, 1907 et 1911.

Suisse allemande, 1905.

Journée la plus forte : 6 kg., à Altstættten.

Maximum de récolte totale 58 kg. Minimum : 12 kg. Liestal.

Moyenne des 16 stations : **30 kg.**

Plus longue récolte : Ballwyl (Lucerne), 520 m. d'altitude, du 24 avril au 10 août. (Total 24 kg.)

Soit 118 jours.

Plus courte récolte : Bienne, 28 juin-22 juillet.

24 jours avec 26 kg.

Romande, 1905.

Journée la plus forte : 7 kg. à Coffrane (800 m.), avec 51 kg.

Maximum par ruche, 120 kg. à Correvon.

Minimum » » 13,5 kg. aux Ponts.

Moyenne des 20 stations : **40 kg.**

Plus longue récolte : Tavannes, 5 mai-5 août.

91 jours, avec 30 kg.

Plus courte : Préverenges, 21 mai-14 juin, avec 19 kg.

Suisse allemande, 1907.

Journée la plus forte : Gams 3,5 kg. le 30 juin, avec 42 kg. au total.

Maximum : 42 kg. à Gams.

Minimum : 6,9 kg. à Trogen.

Moyenne des 7 stations : **31 kg.**

Plus longue récolte : Liestal, 21 avril-7 août.

108 jours avec 32 kg.

Plus courte : Gams, 5 mai-28 juillet.

79 jours avec 42 kg.

Romande, 1907.

Journée la plus forte : 7,5 kg. à Correvon, avec au total 49 kg.

Maximum : 146 kg. à Novalles.

Minimum : 14 kg. à Tavannes.

Moyenne : **61 kg.**

Plus longue récolte : Novalles, 3 mai-9 août.

97 jours avec 146 kg.

Plus courte : Correvon, 7 mai-22 juillet.

75 jours avec 49 kg.

Suisse allemande, 1911.

Journée la plus forte : Eggenwyl, 4 kg. Total 56 kg.

Maximum : aussi 56 kg.

Minimum : 7 kg. à Gossau.

Moyenne : **21 kg.**

Plus longue récolte : Gams, 21 avril-9 août.

110 jours avec 46 kg.

Plus courte : Berne, 3 mai-20 juillet.

79 jours avec 15 kg.

Romande, 1911.

Journée la plus forte : Couvet, 6 kg. Total 71 kg.

Maximum : Premier, 134 kg.

Minimum : Bramois, 23 kg.

Moyenne : **61,5 kg.**

Plus longue récolte : St-Aubin, 20 avril-20 août.

120 jours avec 32 kg.

Plus courte : Mollens (1050 m) 24 juin-27 juillet.

33 jours avec 28 kg.

Les chiffres ont une éloquence d'autant plus saisissante qu'elle est irréfutable. En 1905, la moyenne romande surpassait l'allemande de 10 kg., en 1907 de 30 kg. et en 1911 de 40 kg.

Voilà la plus éloquente réponse à faire à nos confédérés ; notre mic-mac de race nous conduit à une victoire certaine ; peut-on désormais parler d'apiculture rétrograde ou bien devons-nous faire de nos reines des sujets d'exposition et sacrifier leur fécondité à une pureté de race qui donne des résultats pareils à ceux que vous venez d'entendre. La réponse est donnée ; nous ne sacrifions à la *Rassenzucht* que le jour où nos confédérés nous auront montré, chiffres à l'appui, qu'ils récoltent plus de miel que nous. Il y a longtemps que nos maîtres en apiculture et particulièrement celui que nous mettons hors de pair, M. Bertrand, un Romand celui-là, nous ont appris que la victoire appartient aux gros bataillons ; en faisant de l'élevage nous rechercherons donc l'abeille la plus prolifique sans trop nous inquiéter de sa couleur ; nous voulons bien multiplier les bonnes colonies, mais sans nous assujettir aux exigences de la *Rassenzucht*. Il y aurait certainement profit pour nos apiculteurs à ce que l'on s'occupât davantage chez nous d'élevage sélectionné, sans nous interdire pour cela le croisement avec des races étrangères à fécondité reconnue.

Notre idéal ne doit pas être de produire une race d'abeilles pour non-apiculteurs, qui se passe de soins intelligents et suivis, mais bien des colonies productives ; nous les avons, améliorons-les dans la mesure du possible.

Pour terminer cet aperçu bien sommaire, je tiens à dire que je ne suis pas un partisan absolu de telle race plutôt que de telle autre ; il faut choisir la race qui convient le mieux à sa localité, aux conditions de la récolte et aussi à ses préférences personnelles.

Faites-vous de l'apiculture seulement aux moments que vous laissent

libres vos autres occupations, la race commune sera préférable, elle demande moins de surveillance et vous donnera, pour peu que vous le vouliez, des récoltes satisfaisantes ; tout au contraire, vous disposez d'assez de temps, n'hésitez pas à cultiver une race plus prolifique qui vous donnera certainement des résultats supérieurs. Le cavalier paisible et peu pressé choisit une monture *ad hoc*, l'homme actif et alerte voudra un coursier plus fringant et répondant mieux à ses désirs ; tous deux seront enchantés de leur monture et feront bon ménage ensemble.

A. MERCIER.

CONVENTION NATIONALE AMÉRICAINE

La convention nationale des apiculteurs des Etats-Unis se tint les 30 et 31 août 1911, à Minneapolis, Etat du Minnesota, sur le Mississippi supérieur. Les syllabes préfixes « Minne » signifient « eau » en langue indienne. Le Minnesota est en effet un pays parsemé de lacs innombrables. Il s'ensuit que la préfixe « Minne » se retrouve à chaque pas, Minnetonka, Minneiska, Minneota, Minnewashta et Minnehaha, (l'eau qui rit) le doux nom de la jeune héroïne du poème de Longfellow.

La Convention est composée en grande partie de membres habitant dans le réseau voisin, c'est ce qui arrive à toutes les réunions ayant lieu loin du centre. Chaque Etat veut avoir son tour pour le Congrès. Il faudrait que l'association prit le parti de payer les frais de voyage, d'un délégué au moins, pour chacun des quarante-huit Etats de l'Union. Elle ne peut pas encore supporter une pareille dépense. Cela viendra et les séances seront alors beaucoup plus intéressantes.

La question à l'ordre du jour est la loque. Cette question prima toutes les autres et occupa le congrès pendant presque toute la première journée. Le délégué à l'apiculture envoyé par le gouvernement fédéral, M. Phillips, nous apporta des statistiques montrant que vingt-huit Etats ont actuellement des lois plus ou moins pratiques contre cette maladie. Le malheur est que pendant qu'un Etat s'occupe activement de détruire le fléau, son voisin mitoyen est trop souvent inactif. Il faudrait une loi fédérale, mais les fameux « droits des Etats » s'y opposent. Certains Etats ont mis l'inspection des ruchers entre les mains des entomologistes chargés de combattre les insectes nuisibles. Cela fait très bien quand ceux-ci sont eux-mêmes apiculteurs pratiques, ou quand ils chargent de l'inspection des délégués habitués au maniement des abeilles. Mais il y a mécontentement et opposition, quand l'inspecteur est simplement un bactériologiste,

qui, quoique savant et capable de reconnaître l'existence de la maladie, est absolument ignorant des pratiques apicoles, et ne peut reconnaître à première vue s'il y a danger de pillage, si la récolte donne, etc. Des tels inspecteurs courent risque de faire plus de mal que de bien en visitant les ruchers.

La cause de la loque putrique et visqueuse est unanimement attribuée au bacille que l'Européen a appelé *bacillus alvei* et que nos bactériologistes américains appellent *bacillus larvæ*, parce que, disent-ils, il leur a été impossible de le reproduire artificiellement dans des cultures autres qu'un bouillon de larves.

Le miel est bien décidément reconnu comme le véhicule dangereux, par excellence, du bacille. Quoiqu'il ne puisse s'y propager, il s'y tient à l'état latent, et tout miel produit par des ruches loqueuses est un danger pour les abeilles, danger d'autant plus grand que son apparence ne décèle pas sa condition. Voilà pourquoi près de certaines grandes villes qui reçoivent des miels provenant de toutes les directions, la loque s'est souvent montrée. Plus les transports deviennent rapides et faciles, plus grand est le danger. Il ne faut que quelques spores ramassées dans une goutte de miel pour empoisonner une ruche.

Faut-il donc prohiber la vente des miels provenant de loin ? Cela n'est guère pratique. Il est beaucoup plus facile de mettre chacun en garde contre le nourrissage ou la récolte par les abeilles de miels de provenance inconnue. L'examen microscopique d'un miel décèlera rarement l'existence des spores, qui peuvent être peu nombreuses. Mais une fois placées dans des conditions favorables, ces spores se reproduisent par millions.

L'écueil existe dans l'ignorance de beaucoup d'apiculteurs, dans la négligence des épiciers et même quelquefois des consommateurs qui laissent du miel à consommer exposé aux insectes. Les restes de table, jetés au fumier, s'ils contiennent du miel contaminé, peuvent transmettre les spores aux abeilles qui s'en nourrissent. Il suffit d'ailleurs de couper le mal dans sa racine et de ne pas laisser les premiers symptômes se propager. Les ruches qu'on peut examiner rapidement dans toutes leurs parties s'imposent comme d'urgence.

La convention reconnaît la nécessité d'une action simultanée dans toute l'Union, et on vote à l'unanimité une proposition demandant au gouvernement fédéral d'assimiler les lois sur l'apiculture et le traitement de la loque aux dispositions prises par le « Bureau des industries animales » pour le traitement des maladies contagieuses des porcs et des bêtes à cornes. Si nos désirs sont satisfaits, un grand progrès s'accomplira, car les maladies des animaux domestiques ont été grandement réduites par ce bureau fédéral.

Il faut dire d'ailleurs que l'apiculture est loin de décroître, malgré la loque. C'est au contraire, par suite de l'extension immense que prend notre industrie dans tout le pays, que le danger des contagions augmente. C'est en 1902, après trente-cinq ans de pratique apicole, que je vis pour la première fois la loque, et cela au Colorado, à quinze cents kilomètres de nos ruchers. Ceux des lecteurs du *Bulletin* qui ont conservé la série de la *Revue internationale* peuvent relire ce que j'en disais en janvier 1903. Aujourd'hui on peut trouver la loque par-ci par-là, dans un grand nombre d'Etats et je vois par les journaux apicoles qu'il en est de même en Europe. Nous en viendrons à bout. Mais il faut de la persévérance et de la méthode. Il faut surtout des gens pratiques comme inspecteurs.

Un des points discutés pendant la seconde journée fut l'usage du couteau à désoperculer chauffé à la vapeur. Nous avons celui de Tonelli, qui a été essayé dans nos ruchers et que son inventeur m'avait gracieusement envoyé en 1906. Ce couteau Tonelli peut être employé soit à l'électricité, soit à la vapeur. La plus grande faute que mes fils y aient trouvée, c'était la difficulté d'entretenir une chaleur suffisante et ils se plaignaient que le bout de ce couteau était rarement assez chaud. D'un autre côté, nous extrayons généralement pendant les chaleurs et à ce moment-là il n'y a pas besoin de chaleur artificielle pour tenir le couteau en bon état.

Le couteau décrit par M. France, et dont il se loue beaucoup, est évidemment une imitation du couteau Tonelli, mais avec une amélioration qui consiste à ne pas faire passer la chaleur par la poignée, ce qui permet d'employer une plus forte quantité de vapeur. La vapeur est introduite au talon par un tuyau de caoutchouc. C'est la maison Root qui l'a placé sur le marché. Comme le couteau Tonelli a été décrit par moi dans l'*American Bee Journal*, en décembre 1906, il est très probable que c'est là qu'on a pris l'idée d'une lame chauffée.

M. France qui est un de nos plus grands producteurs se loue beaucoup de ce couteau. Le tuyau qu'il emploie pour le chauffer est assez long pour permettre de placer le réchaud et la bouillotte de l'autre côté de la cloison, de sorte que l'opérateur ne souffre en aucune façon de la chaleur produite. Quand il va aux ruchers annexes, il emporte de l'eau déjà chaude afin de ne pas perdre de temps.

La récolte du Minnesota est assez bonne cette année. J'eus une fois de plus l'occasion de voir que les différents climats donnent des résultats différents, car ayant avancé un fait que j'ai souvent vu confirmé, à savoir que le miel de tilleul est des plus difficiles à obtenir bien mûr, je fus immédiatement contredit par deux producteurs du Minnesota, qui sont placés à proximité de forêts contenant un grand nombre de tilleuls et qui affirmèrent que leur miel de

tilleul est toujours d'une consistance hors ligne et que selon leur expérience cela est dû à la position de la fleur qui pend à la branche et ne reçoit ni rosée ni pluie dans son calice.

La récolte générale des Etats-Unis est beaucoup au dessous de la moyenne. Le secrétaire-directeur de la société, qui est chargé des intérêts des membres, leur fournit des conseils et de l'aide dans les cas de poursuites judiciaires, met les acheteurs et les vendeurs en communication, publie les rapports, etc., nous montra une liste de plusieurs centaines d'acheteurs de miel, tandis que les offres ne se montaient qu'à quelques douzaines.

La ville de Minneapolis qui est une jumelle de St-Paul, les deux villes se touchent, se mit en frais pour notre congrès. On avait mis à notre disposition gratuitement une des salles de l'hôtel de ville, qui est un monument magnifique. Après la convention on avait préparé une excursion en tramway, d'une cinquantaine de kilomètres pour les délégués. Malheureusement je n'y pus prendre part, ayant promis visite à un apiculteur de l'Illinois pour le 1^{er} septembre. En revanche, je vis chez lui une nouvelle méthode apicole dont je vous entretiendrai quelque jour.

C.-P. DADANT.

DANS LA BROYE

L'année apicole de 1912 comptera parmi les plus misérables. Ce que les apiculteurs ont pu extraire de leurs ruches est bien peu de chose en comparaison de la récolte de l'an dernier ou de ce que nous sommes généralement habitués à sortir des rayons. Et nous sommes encore, paraît-il, parmi les favorisés. Qu'est-ce donc que cela a dû être ailleurs ?

Il y a eu un peu partout une quantité d'essaims : « J'en ai eu douze, me disait un collègue, et cela au moment des plus importants travaux de la campagne ; cinq ont été rendus à leurs souches, n'ayant pas reçu les ruches commandées au printemps ; trois ont été vendus à des voisins et les autres se sont échappés. » Cet essaimage, à jet continu, a naturellement fort affaibli les colonies, alors que la récolte n'était pas achevée et qu'on pouvait encore espérer un rendement passable. Il faudra nécessairement nourrir ses ruchées, anciennes et nouvelles, sans tarder même, car l'apport journalier est si minime qu'il vaut mieux ne pas en parler. Nous nous sommes occupés de la chose et des sacs de sucre vont prochainement être convertis en sirop ; ce qui ne manquera pas de faire dire encore que nous gorgeons nos abeilles de sirop de sucre pour le revendre un peu plus tard comme du bon miel.

Comme on le sait, le sort a favorisé notre section du cours apicole

institué par la fédération des sociétés vaudoises. Ces leçons ont été très goûtées et il en résultera certainement un bien pour nos butineuses.

A l'occasion du 25^e anniversaire de la fondation de la section de la Broie, notre comité a eu l'idée de réunir en une seule société les trois groupes d'apiculteurs de la vallée. Cette idée n'a pas abouti, et c'est regrettable. Nos collègues ont peut-être cru que nous leur faisons ces avances pour les absorber à notre avantage. Nous ne voulions cependant que former un groupement plus important, sous la direction d'un comité choisi dans les trois sections et, en laissant toute autonomie à chaque groupe pour des conférences, des réunions, acquérir plus de poids dans la Société romande, comme auprès de la Fédération vaudoise.

Le contrôle du miel n'a pas pu fonctionner pour son début, faute d'une récolte suffisante. Il ne me paraît pas que cette innovation soit bien goûtée; on en comprendra l'importance et l'avantage dans les années d'abondance, quand on verra les miels contrôlés s'écouler avec facilité, alors que les autres resteront pour compte. L. FORESTIER.

ORDONNANCE

*portant l'exécution de l'arrêté du Conseil fédéral
du 3 décembre 1909 qui déclare la loque des abeilles contagieuse
et présentant un danger général.*

(4 juin 1910.)

LE CONSEIL EXÉCUTIF DU CANTON DE BERNE,

Vu l'arrêté du Conseil fédéral du 3 décembre 1909 qui déclare la loque des abeilles contagieuse et présentant un danger général,

arrête :

ARTICLE PREMIER. — La loque des abeilles (loque puante et non puante, pourriture du couvain) est reconnue pour une maladie contagieuse, infectieuse et présentant un danger général; elle est dès lors portée, sous n° 12, dans la liste des maladies épizootiques contenue en l'art. 24 du règlement fédéral du 14 octobre 1887.

ART. 2. — Les agents chargés de prendre les mesures propres à la combattre forment une section de la police sanitaire des animaux; ils relèvent de la Direction cantonale de l'agriculture, service du vétérinaire cantonal.

ART. 3. — La Direction de l'agriculture nomme, pour une durée de quatre ans, un commissaire cantonal de la loque, chargé de recevoir avis

des cas de cette maladie et de prendre les mesures nécessaires ; cet agent présentera chaque année à ladite Direction, avant le 31 décembre, un rapport sur son service, ainsi que le compte des frais incombant à l'Etat, avec les pièces justificatives voulues.

ART. 4. — Il est adjoint au commissaire trois inspecteurs, nommés comme lui pour quatre ans par la Direction de l'agriculture. Ces inspecteurs ont pour fonction d'ordonner et de surveiller le traitement et la désinfection des ruches malades et d'inspecter les ruchers suspects, conformément aux ordres du commissaire ; ils feront rapport à celui-ci sur les cas traités et les mesures prises.

ART. 5. — Les frais, sauf la disposition de l'art. 9 ci-après, sont à la charge de la caisse des indemnités pour les pertes de bétail.

Le commissaire cantonal de la loque reçoit une rétribution de 100 à 200 fr. par an.

Les inspecteurs touchent pour leurs travaux une indemnité de 10 fr. par jour et de 5 fr. par demi-journée, ainsi qu'une indemnité de route de 20 cent. par kilomètre et de 10 fr. au plus, retour compris.

ART. 6. — Les propriétaires de ruches atteintes ou suspectes de la loque en feront sans délai la déclaration au commissaire, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'autorité de police locale.

Avant de traiter et de désinfecter les ruches, le propriétaire ou l'agent délégué demandera le diagnostic bactériologique de la station fédérale d'essais agricoles du Liebefeld près de Berne. Si ce diagnostic révèle la présence de la maladie, le rucher sera immédiatement traité et désinfecté comme il convient.

ART. 7. — On fera savoir au propriétaire quand auront lieu les opérations. Il fournira les ustensiles et désinfectants nécessaires et se conformera en tous points aux ordres de l'agent commis. S'il s'y refuse, les essaims malades et la provision de rayons seront détruits, au besoin avec l'aide de la police. Il est responsable des frais causés par sa mauvaise volonté.

Si le propriétaire présente toute garantie quant aux précautions à prendre et si la maladie n'est pas encore trop avancée, on pourra essayer de sauver les colonies par l'essaimage artificiel.

ART. 8. — Il est interdit de vendre, prêter ou donner des essaims, des rayons, des ruches ou des ustensiles provenant de ruchers contaminés. Les ruches vides ainsi que les récipients à miel et à rayons seront fermés de manière que les abeilles ne puissent y pénétrer. Les ruches contaminées ne devront pas être remises en usage avant d'avoir été soigneusement désinfectées.

ART. 9. — Le canton ne paie aucune indemnité pour les colonies,

rayons, ustensiles, etc., détruits pour combattre la maladie, ni pour les désinfectants employés et les essais de traitement curatif.

ART. 10. — Le commissaire cantonal de la loque peut procéder ou faire procéder à l'inspection des ruchers des contrées soupçonnées d'être contaminées, au besoin avec l'aide de la police.

ART. 11. — Les inspecteurs cantonaux de la loque sont tenus de suivre les cours d'instruction gratuits organisés par la caisse d'assurance contre la loque de la Société suisse d'apiculture, et de présenter des propositions pour l'indemnisation des membres de cette caisse qui subissent des dommages du fait de ladite maladie.

ART. 12. — Les infractions aux prescriptions de l'arrêté du Conseil fédéral du 3 décembre 1909 ainsi qu'à celles de la présente ordonnance seront punies, conformément à l'art. 7 du dit arrêté, d'une amende de 10 à 500 fr.

La présente ordonnance entre immédiatement en vigueur.

Berne, le 4 juin 1910.

AU NOM DU CONSEIL EXÉCUTIF :

Le président,
KÖENITZER.

Le chancelier,
KISTLER.

LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT D'UNE RUCHE

Quels sont les facteurs indispensables au développement d'une ruche ? Il importe d'être bien au clair à ce sujet, si l'apiculteur ne veut pas agir à l'aveuglette et comme au hasard.

Nous trouvons sans doute en premier lieu la contrée et les cultures qu'elle comporte, comme aussi son climat. La plante a besoin, pour prospérer, non seulement de certaines substances, mais il faut, de ces substances la quantité voulue. Manque-t-il des phosphates, par exemple, il est évident que même une grande richesse en azote, potasse, etc., ne saurait remédier à cette absence d'un des éléments nécessaires et la plante en souffrira. Cette vérité... de La Palisse, a plus besoin d'être rappelée qu'il ne le semble au premier abord. Et les apiculteurs doivent s'intéresser beaucoup plus à cette question des engrais à ajouter au sol pour que les plantes mellifères qui les intéressent plus particulièrement, soient en mesure de produire leur nectar. Ce n'est que sur les sols convenables, à teneur suffisante en éléments nécessaires que nos diligentes amies pourront faire la récolte que nous espérons d'elles.

Ensuite, pour les mêmes raisons chimiques, le couvain n'a pas besoin de miel seulement, mais d'une bouillie de composition définie, dans laquelle entreront en proportions exactes : du miel de première qualité (le sucre est insuffisant pour cela), du pollen, de l'eau et peut-être d'autres choses encore. Cette bouillie travaillée, digérée par la nourrice a été analysée par de Planta et d'autres après lui d'une manière scrupuleuse et nous montre un dosage précis, mais différent pour l'ouvrière, le mâle ou la reine. Si l'un ou l'autre de ces éléments indispensables manque dans la ruche ou ne s'y trouve qu'en quantité insuffisante, les nourrices ne pourront donner au couvain les soins nécessaires ; le couvain s'en ressentira et, en tout cas, la ponte diminuera, si même elle ne s'arrête.

De même encore, le développement d'une ruche est subordonné à la provision d'œufs (âge de la reine), à la population indispensable pour couvrir le couvain, le réchauffer et le nourrir.

Il y a donc cinq facteurs indispensables en action dans la ruche. Répétons les pour les tenir bien dans l'esprit : reine, population, miel, pollen, eau. Si la colonie ne se développe pas, auscultons-la, tout comme le ferait un médecin vis-à-vis d'un patient qui se plaint de malaises indéfinis qu'il ne peut pas localiser.

Recherchons si l'un ou l'autre de ces éléments nécessaires est en cause ; il faut y suppléer ou le remplacer et peu à peu nous verrons l'infériorité disparaître.

Prenons des exemples ou des cas :

1^o Un essaim secondaire, sorti tard, ne se développe pas : il a pourtant une jeune reine, c'est extraordinaire, qu'est-ce qu'il y a donc ? Regardons de plus près. N'y aurait-il pas défaut de provisions en miel quoique les rayons soient pleins, mais de sucre seulement, ou alors manque de pollen ?

2^o Je vois du couvain, mais il n'est pas serré, compact, comme dans la ruche voisine ; c'est peut-être, c'est plus que probable la ponte d'une reine trop vieille ou de qualité inférieure ; mais aussi, cela peut provenir des mêmes causes que celles mentionnées sous chiffre 1^o, ou encore, si c'est au printemps, c'est le manque d'eau. Remédions à l'une de ces trois causes ; si cela ne change rien modifions une deuxième cause et peut-être faudra t-il faire un troisième essai, et alors tout redeviendra normal.

3^o Malgré la réunion de deux colonies dont j'attendais glorieusement le plus bel effet, voyant déjà une ruchée monstre, ma colonie n^o 15 supposons, reste en arrière à côté d'une autre, la 16 dont je n'attendais pas beaucoup et qui montre une progression magnifique. Qu'est-ce qu'il y a ? Il n'y a bientôt pas plus d'avance que si je n'avais pas réuni ? C'est que la reine n'a pas été reçue choyée par

l'apport de la nouvelle population ; il n'y a pas union intime, communauté d'idées, si l'on peut ainsi parler, car il peut y avoir dans ce petit monde des insectes des raisons psychologiques et naturellement l'impulsion au travail s'en ressent.

4° J'ai fait un nucléus, soit avec des rayons de couvain, soit en brossant des abeilles ; il y a une jeune reine éclore au milieu de ses sujettes, donc elle a dû être bien reçue ; il y a du miel, du pollen ; les abeilles peuvent aller à l'eau, la température s'y prête. Je n'y comprends rien. C'est que la population n'est probablement pas suffisante ; il faut renforcer le contingent d'ouvrières.

5° Une ruche, égale à ses voisines au printemps, diminue, diminue ! Ah, attention ! N'y aurait-il pas maladie, loque, nozéma, diarrhée ou quelque chose d'approchant ? Non. Alors, la reine très bonne peut-être l'année précédente, s'est épuisée ; elle n'a plus la provision suffisante de spermes.

6° J'introduis une reine, qu'on me garantit, et j'ai des raisons d'avoir toute confiance. Malgré cette reine, très bonne, il n'y a pas le progrès que j'attendais. Est-ce que j'aurais été mystifié comme sur un champ de foire ? Peste de vendeurs, va ! Patience dans ce cas : la population était peut être composée d'abeilles démoralisées ; peu à peu, elles reprendront courage et surtout seront remplacées par l'éclosion du couvain de la reine de bonne race... et alors les progrès iront de plus en plus vite. Etc., etc.

Je le répète : nous devons faire comme un médecin ; je rassemble les éléments de mon diagnostic ; je procède rationnellement et méthodiquement ; je n'essaierai, que par exception, un remède à l'aveuglette et surtout je ne laisserai pas la chose sans plus m'en inquiéter.

Quelques remarques encore (conseils à de plus novices que moi qui le suis encore et combien !) suite d'expériences que j'ai pu ou dû faire.

Ne récolte rien dans le corps de ruche ; on a beau dire, c'est sacré, cela appartient à la colonie et c'est tuer la poule aux œufs d'or que d'aller prendre là. Laisse-leur donc tout ce miel, car si le sucre est une bonne nourriture d'hivernage, il est insuffisant pour l'élevage du couvain. J'ai eu de beaux essaims, venus tard à la montagne où je transporte mes ruches ; j'ai dû les nourrir au sirop de sucre ; ils ont bâti de superbes rayons, j'étais très fier. Mais au printemps ! pas de développement et ce n'est guère qu'à la dent-de-lion que la ponte a sérieusement commencé, seulement la récolte s'est faite un bon mois trop tôt pour ces colonies en retard.

Veille aussi à ce qu'il y ait des rayons avec du pollen ; à la mise en hivernage, telle ruche en a un ou deux qu'on peut lui prendre sans dommage pour elle, alors qu'ils seront les bienvenus chez la voisine.

Mets, au printemps, un abreuvoir d'accès facile, bien exposé près de tes ruches ; tu leur éviteras des courses dangereuses et une grande économie de temps et de travail. Et même chauffe l'eau si tu trouves un moyen pratique. En été, fais tes changements de reine avant que les populations soient affaiblies ; sinon l'automne arrivé, la colonie n'aura plus l'élan, ni le goût, ni la possibilité de récolter et de placer convenablement les provisions en miel et pollen.

Si tu fais une réunion, que la ruche, à laquelle tu réunis, possède une jeune reine ; si ce n'est pas le cas, ta peine est inutile. Enfin, note tes expériences, tes essais ; note tes questions dans un calendrier (la Société romande ferait bien d'en éditer un, spécial aux apiculteurs, cela faciliterait la besogne et la rendrait méthodique) ou dans un carnet que tu tiendras au rucher même, pour l'avoir à portée : les idées, les bonnes aussi, s'en vont vite ! Note tes opérations, la mémoire joue de vilains tours et le moment propice est vite passé. Envoie tes questions, même les plus simples, au *Bulletin*.

Mon article finit en sermon, excuse moi, mon ami, c'est professionnel !

SCHUMACHER.

P.-S. — Il n'y a rien de neuf dans tout cela, mais j'ai voulu rassembler en un article des choses dispersées ici ou là. Quelques commençants en seront peut-être contents et cela me suffit.

SECTION VALAISANNE

Le comité de la Section valaisanne d'apiculture, réuni à Riddes le 1^{er} août dernier a, entre autres décisions, adopté ce qui suit :

1^o Introduction du contrôle du miel sur les bases du règlement arrêté par la Société romande d'apiculture. Vu l'étendue de la Section valaisanne, il a été nommé un contrôleur par district (exceptionnellement un pour deux districts), MM. Ch. Ribordy, député, à Riddes, et L. Rey, à Vionnaz, ont été nommés membres de la commission du contrôle.

Les membres de la société qui désireraient soumettre leur miel au contrôle ont été invités par les journaux valaisans à s'annoncer au secrétaire de la Section pour le 15 août au plus tard.

2^o Assurance obligatoire contre la loque. Les sociétaires seuls seront compris dans l'assurance. Les ruchers malades ne seront assurés qu'après désinfection complète. Les non sociétaires, tombant tout de même sous le coup de l'Arrêté fédéral contre les épizooties, devront ainsi, ou voir leurs ruches infectées, détruites sans indemnité, ou, ce qui vaudra mieux, entrer dans la Société.

Pour établir aussi rationnellement que possible, la cotisation annuelle par ruche et l'indemnité à accorder, il sera fait incessamment un dé-

nombrement des ruches de tous les sociétaires. Pour faire d'une pierre deux coups et dans un but économique, le comité a chargé de ce travail, les contrôleurs du miel, qui pourront, avec moins de frais de déplacement, s'occuper de ce recensement tout en prélevant leurs échantillons de miel.

Fr. BERTHOUSOZ, secrétaire.

Résultat des pesées de nos ruches sur balance en juillet 1912.

	Altitude mètres	Force de la colonie	Résultat en juillet Grammes	Journée la plus forte Grammes	Date
Bramois (Valais)	501	Forte	36700	4000	13 juillet
Mollens »	1061	»	42200	4500	9-12
Monthey »	401	Bonne	12100	2000	12-13-14
Bulle (Fribourg)	888	Moyenne	4200	1300	17 »
Châtel-St-Denis »	819	Forte	12200	3000	12 »
La Sonnaz »	570	Moyenne	700	300	12-13
Massonnens »	840	Bonne	—	—	—
Pregny (Genève)	453	Forte	3150	900	14 »
Bournens (Vaud)	568	Bonne	— 1200	400	5 »
Cerrevon »	753	»	— 200	300	16 »
Novalles »	573	Moyenne	33200	3700	11-13
Panex s/Ollon »	928	Attaiblie par 3 essais	4500	1100	14 »
Premier »	872	Moyenne	— 6550	400	15 »
Preverenges »	410	»	— 3000	—	—
Vuibroye »	760	Bonne	— 800	—	—
Belmont (Neuchâtel)	491	»	— 5300	600	13 »
Buttes »	700	»	— 21600	3300	12 »
Coffrane »	800	»	— 3400	600	13 »
Couvét »	750	»	— 13200	4500	12 »
Côte-aux-fées »	1040	»	8950	2400	10 »
St-Aubin »	458	Moyenne	1600	800	13-16
Cormoret (Jura-B.)	711	Forte	8100	1500	12 »
Courfaivre » a)	474	Bonne	4450	2000	17 »
» b)	—	»	400	1300	17 »
Tavannes	761	»	— 2650	300	28 »



Rucher de M. KELLER, à Bassecourt (Jura bernois).

CANTON DE VAUD

Pendant le mois de juin la loque a été constatée dans les communes ci-après : Saubraz, Penthaz, Ormont-dessous, Avenches, Montpreveyres, Marchissy, Gimel, Mont-sur-Rolle.

Total des ruches détruites et indemnisées en juin 1912 : 20.

» » » » » 1911 : 45.

* * *

Pendant le mois de juillet dernier la loque a été constatée à Aubonne, Avenches, Essertines près Echallens, Cudrefin, Yverdon et Savigny, total des ruches détruites 12.

En 1911, dans le même mois, 17 ruches avaient été détruites.

L. FONTANNAZ.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Une poignée de mauvaises nouvelles.

A Boningen (Berne), un jeune homme a été si cruellement piqué en recueillant un essaim, qu'il a perdu connaissance, et n'a repris ses sens qu'après avoir reçu les soins énergiques d'un médecin.

A Creusier-le-Vieux (France), des ménagères revenaient du marché, en voitures, lorsqu'elles furent assaillies par des abeilles. Dans la course folle qui s'en suivit, une vieille femme de 70 ans fut renversée et grièvement blessée.

La nièce de M. Jaccoud, député à Promasens (Fribourg), âgée de 4 ans, a eu les deux premiers doigts de la main droite écrasés dans l'engrenage de l'extracteur.

A Bockflies (Autriche) un agriculteur a eu ses deux chevaux tués par les abeilles d'un voisin.

Le 10 août, un berger de Damazan près Nérac (France), nommé Simon, fut attaqué ainsi que ses moutons par des abeilles. Un cultivateur, M. Cousserau, vint au secours du malheureux berger. Résultat : les deux hommes en fort piteux état et le cheval de M. Cousserau et cinq moutons morts.

Voici qui est plus grave encore : Mme Juillard, 36 ans, de Chézery (Ain) était occupée, le 11 juin, auprès de ses importantes ruches, lorsque pour une raison ignorée, de nombreuses abeilles se jetèrent sur elle et la criblèrent de piqûres. Mme Juillard s'évanouit en arrivant à son domicile et mourut le lendemain sans avoir repris connaissance.

Une dame Andurond, de Capdenac (Aveyron) est morte quelques

instants après avoir été piquée par des abeilles. Tous les soins qui lui furent prodigués furent inutiles.

Enfin, tout près de nous, M. l'abbé Genou, desservant la paroisse des Plagnes, commune de Passy (Savoie) et grand amateur d'apiculture, s'occupait de ses ruches, sans voile, lorsqu'une abeille s'introduisit dans sa bouche. Piqué à la gorge, M. Genou mourut 20 minutes après, au milieu d'atroces souffrances.

Nous pourrions multiplier ces exemples. Ceux qui précèdent suffisent à montrer : 1° que l'apiculteur le plus habile n'est pas à l'abri d'un accident ; 2° que la prudence la plus stricte est toujours de rigueur avec les abeilles ; 3° enfin, que les apiculteurs négligeant de s'assurer sont impardonnables.

Chez nos voisins.

La Société d'apiculture de la Haute-Savoie a tenu son assemblée annuelle à Thonon, le 7 juillet dernier.

MM. Mercier, sénateur, et Jacquier, député, promettent aux apiculteurs leur concours pour faire élever la subvention que leur accorde le ministère de l'agriculture et pour faire admettre la loque au nombre des épizooties soumises à une police sanitaire.

Nos voisins se sont aussi occupés de la question de la zone. Ils réclament le régime de la réciprocité, c'est-à-dire que toutes les marchandises zoniennes puissent entrer en franchise à Genève, comme les marchandises suisses entrent en franchise dans la zone. On sait que les quantités admises à l'importation de la zone en Suisse sont limitées par la convention de 1881. Malheureusement pour la thèse qui précède, le bureau a signalé à la sévère attention de l'administration la fraude qui consiste à livrer à la consommation de la glucose pour du miel. Si les consommateurs de la zone doivent manger de la glucose, les apiculteurs de cette région ne doivent pas avoir beaucoup de miel à exporter en Suisse.

Trois congrès.

Les apiculteurs d'Allemagne ont tenu leur assemblée annuelle à Eisenach du 14 au 16 juillet. Le principal débat a porté sur les moyens propres à grouper en un seul faisceau tous les apiculteurs de l'empire, groupement n'ayant jamais pu se faire jusqu'ici. Après une longue discussion, une commission de huit membres a été choisie pour s'occuper de l'organisation de la future société qui portera le nom de Fédération des sociétés d'apiculture de l'empire d'Allemagne (*Reichsvereinigung der Deutschen Imker-Verbände*).

A peu près en même temps que le congrès d'Eisenach s'ouvrait à Bodenbach celui des apiculteurs d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie, société qui compte 11,000 membres répartis en 342 sections.

Enfin les apiculteurs de tous les pays slaves, réunis à Moscou les 7, 8 et 9 août, ont décidé la création d'un organe commun dont le nom slave est impossible à prononcer. Leur prochaine réunion aura lieu à Prague en 1914.

Les abeilles et la sucrerie incendiée

Le journal *Das Seeland*, de Bienne, raconte que des masses d'abeilles sont attirées par les provisions incendiées de la sucrerie d'Aarberg. Une fois chargées de ce sucre détérioré, les abeilles meurent sur place.

J. M.

NOUVELLES DES RUCHERS

M. O. Vuadens, Monthey, 2 août. — Dans la région de Saillon-Leytron-Conthey, la récolte est abondante ; les rayons, la cire gaufrée et les hausses ont fait défaut ! Les ruches sur balances accusent des augmentations journalières et répétées de 4 kilos. Un apiculteur de Saillon m'a dit hier que l'on pouvait compter sur une moyenne d'au moins 30 kil. par ruche dans la contrée.

M. Descoullayes, à Préverenges, 3 août. — Les prés sont de nouveau en fleurs (trèfle blanc, luzerne, sauge, marjolaine, etc.). Les ruches sont très peuplées et envoient assez de queteuses. mais, malgré une végétation vigoureuse et de belles journées, je vois qu'il faut nourrir les essaims et leurs mères, puis les autres.

M. Stahlé, Coffrane, 2 août. — Le temps, rappelant parfois celui de l'automne avec ses brouillards le matin, ne pouvait que nuire à la récolte. La floraison du tilleul, à partir du 7, accompagnée de quelques jours de calme, a permis de ramasser quelques provisions. Mais ici aussi, le phénomène constaté pendant le mois précédent se produit ; ainsi le 11, les abeilles sont extraordinairement actives dès le matin et le résultat est 0. Beaucoup d'agitation, résultat nul. Les profanes en la matière nous félicitent de l'année superbe, et quand on se plaint, quand même on leur montre le résultat de la ruche sur balance, ils hochent la tête ; ils ne sont pas convaincus et s'en vont sans doute en pensant : encore un truc pour aider au renchérissement de la vie. On ne peut que les approuver en pensant aux sacs de sucre qu'il faudra pour compléter les provisions d'hiver.

Mais les ruches sont fortes. il y a beaucoup de couvain, espoir de l'année 1913, pour peu qu'on sache maintenir encore la ponte. Mais pour bien des apiculteurs qui ne tendent qu'à augmenter leur rucher sans prendre les précautions voulues, gare l'hivernage !

BIBLIOGRAPHIES

Viennent de paraître :

La Tunisie apicole, par J. GEORGES, chevalier du Mérite agricole, officier du Niehan Jftikhar, président de la Société d'apiculture de Tunisie, instituteur à Tunis. Prix de l'ouvrage : 3 francs. Franco

par la poste : 3 fr. 25. Par 12 exemplaires : 30 francs. Adresser le montant de la souscription, en mandat postal, à M. Georges, 150, rue Bab Souïka, Tunis.

* * *

Sélection des reines, par A. GILLET-CROIX. Prix : 50 centimes. — Bertrix, chez Albert Gillet, imprimeur-éditeur, 1912.

Une intéressante brochure de 34 pages, qui rendra de bons services à bien des apiculteurs.

* * *

Le Miel, ses Usages et ses Propriétés, par Ed. ALPHANDÉRY et C. TOULOUSE. 120 dessins artistiques par MM. Mog Géo, Mayeur, Maurice. — Avignon, E. Alphandéry, éditeur. Château de Brignan, Montfavet, 1912.

Les principaux chapitres de cet intéressant et joli ouvrage sont : La Santé par le miel. Le Miel dans l'alimentation. Le Miel dans la médecine humaine. Le Miel dans la médecine vétérinaire. Les usages secondaires du miel. Les Manipulations du miel. Les Falsifications du miel et les moyens de les reconnaître.

Exportation d'abeilles italiennes

RACE PURE NATURELLE DU PAYS

Essaims de demi-kilo, **6 fr.** — Un kilo, **9 fr.** — Un kilo et demi, **12 fr.** — Reines jeunes fécondées, **3 fr. 50.**

Franco dans toute la Suisse.

Envoi contre remboursement.

===== S'ADRESSER A =====

Jos. CEPPI, apiculteur, à NOVAZZANO (Tessin).

J'achète grosses quantités de

miel contrôlé

Paiement comptant. Adresser les offres avec prix à **J. Schaller-Fellmann**, Breisacherstrasse 118, **Bâle.**

On demande à louer

pour le 1^{er} avril 1913, dans une contrée mellifère, pas trop éloignée d'une ligne de chemin de fer, une petite maison de 3 ou 4 pièces avec terrain y attenant pour y installer un rucher. *S'adresser au bureau du Journal.*

Yverdon 1894

Médaille d'argent

I^{er} prix avec médaille

Berne 1895

Etablissement Apicole



La Croix = Orbe

Prix de 1^{re} classe et médaille

Genève 1896

3 médailles d'argent et 3 premiers prix

Lausanne 1910

**Grande fabrique de feuilles gaufrées en bandes continues
par un nouveau procédé.**

OUTILLAGE COMPLET POUR APICULTEURS :

Ruches, Nourrisseurs et enfumoirs tous systèmes, Extracteurs.

*Elevage spécial des reines noires et italiennes. — Essaims.
Colonies en ruches fixes ou à cadres.*

INSTALLATIONS DE RUCHERS

GROS — Rabais par quantité. — DÉTAIL

Demandez le prix courant 1912 franco et gratis.

Apiculteurs, demandez :

1. **La ruche « ÉCONOMIQUE »** Dadant modifiée ou Dadant type primée au concours organisé par la Fédération vaudoise des apiculteurs, Lausanne 1912.

Ruche complète, avec cadres, coussin, toile, etc., fr. 18.—

Non peinte, fr. 16.—

===== *Rabais par quantité.* =====

2. **La ruche à sous-sol claustrant** de M. l'ingénieur Bosset. Résultats merveilleux prouvés par 4 années d'expériences.

La ruche complète avec ses accessoires, fr. 58.—

Demandez la brochure ayant trait à ces deux ruches.

— GRATIS ET FRANCO —

Vu le grand nombre de commandes de ces deux nouvelles ruches, prière de commander le plus longtemps à l'avance possible, ceci dans l'intérêt même du client et afin d'éviter tout retard à la livraison.